

RÈGLEMENT DÉFI VÉLO JEUNES 2021

—

ARTICLE 1 / ORGANISATION

L'Association La Viecyclette en clunisois dont le siège social se situe au 17 rue de la Chanaisse 71250 CLUNY organise un défi jeunes sans obligation d'adhésion, faisant appel à la créativité des jeunes sur le thème du vélo et de sa pratique quotidienne sur le territoire clunisois.

Par cette démarche, la Viecyclette vise à sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo et à ouvrir le dialogue pour une réflexion sur les besoins et attentes de ce public face à cette question.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au défi.

—

ARTICLE 2 / CONDITIONS DU DÉFI

La Viecyclette en clunisois propose un défi jeune « Partage un moment de ta vie à vélo ». Les participations sont ouvertes du 15 novembre 2021 au 6 décembre 2021.

Il s'agira pour les participant.e.s de confectionner et présenter une création qui répond à la phrase thème : « À la Viecyclette, on est des citoyens cyclistes et on soutient l'usage du vélo à Cluny et alentour. Toi aussi, tu es un futur citoyen du territoire, alors raconte-nous ta vie à vélo ! »

Les réponses pourront prendre la forme d'expression souhaitée par chaque participant.e : vidéo, photo, dessin, musique, texte, etc.

Deux membres de la Viecyclette, Marie Bonnot et Adèle Seyrig, se mettent à disposition pour aider à la réalisation de la création si nécessaire, et ce dans la limite de leur disponibilité et de leurs compétences.

Chaque participant ou groupe de participant.e.s au défi ne peut présenter qu'une seule œuvre. Cette création doit être une création du/des participant. Elle peut s'inspirer d'une œuvre existante mais ne doit en aucun cas la reproduire.

Les créations collectives seront autant bienvenues que les créations individuelles.

—

ARTICLE 3 / RÉGLEMENTATION SUR LE FORMAT

Tous les formats de présentation seront acceptés dans la mesure où ils seront accessibles facilement. Les participants s'engagent à vérifier l'accessibilité avec les organisateurs après envoi de leur projet.

ARTICLE 4 / INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE PRÉSENTATION

Chaque participant.e ou groupe de participants enverra son support avant le 6 décembre 2021 23H59 via l'un des médias suivants :

- **Envoi par email** à l'adresse laviecycleette71@gmail.com
Possibilité d'envoyer des fichiers jusqu'à 10Mo maximum. Possibilité d'envoyer un lien pour le téléchargement de fichier via Wetransfer ou toute autre site de transfert de fichier
- **Partage sur Instagram** avec le hashtag #defivelocluny
- **Partage via WhatsApp** au 06 69 60 38 16

Sous accord parental, les supports seront relayés sur le site laviecycleetteenclunisois.fr. Tout support sera présenté accompagné de la signature de l'auteur.trice et éventuellement d'une petite présentation biographique.

Un goûter festif sera organisé au skatepark de Cluny (Quai de la gare 71250 Cluny) pour la remise des lots le mercredi 8 décembre à 16h (repli à l'atelier d'auto-réparation en cas de pluie).

ARTICLE 5 / COÛT ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le présent défi est gratuit et ouvert aux personnes mineures de 10 ans à 17 ans compris résidant sur le clunisois, sans discrimination d'aucune sorte.

Le mineur qui souhaite participer au défi devra fournir **l'autorisation de participation signée** de ses parents ou de la/des personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal).

Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. L'autorisation parentale à remplir suit le présent règlement et est à déposer / envoyer signée avant le 6 décembre 23H59 soit :

- au siège de l'association la Vie-Cyclette en clunisois : 17 rue de la Chanais
71250 Cluny
- au local d'auto-réparation de la Vie-Cyclette : Quai de la Gare 71250 Cluny
- par mail à laviecycleette71@gmail.com

La signature de l'autorisation parentale induit l'accord du présent règlement avec spécification de l'accord ou non pour le droit à l'image de l'enfant.

ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS

Le défi jeunes organisé par la Viécyclette n'est pas un concours et ne fonctionne pas sur une base comparative et compétitive des créations.

La Viécyclette appréciera l'effort créatif, le courage des participants à présenter leur création, et l'intérêt porté à la thématique du vélo. Le 8 décembre à 16h au Skate Parc de Cluny, il sera remis à chacun des participants une adhésion à l'association comprenant l'accès pour une durée de 1 an à l'atelier d'auto-réparation ainsi qu'un lot composé d'outils de réparation de vélo.

La présentation des créations ainsi que la remise des lots se fera dans un pur esprit de partage et de convivialité.

La Viécyclette se garde le droit de rejeter toute création ne lui semblant pas correspondre à la notion de « création », comportant des éléments à caractère discriminant. Toute participation qui ne sera pas accompagnée d'une autorisation parentale ne pourra être acceptée.

ARTICLE 7 / DROIT À L'IMAGE

Le contenu des participations au présent défi pourra être diffusé par l'association ou la presse locale dans le cadre des activités de l'association de la Viécyclette. Des photos des participants ou de leurs créations pourront être prises lors de la remise des prix du 8 décembre 2021, sauf refus de la part des parents et diffusées sur son site www.laviecycletteenclunisois.fr

Ainsi, tout participant ne désirant pas apparaître sur les médias précédemment énoncés est prié de l'indiquer dans le bulletin d'inscription ci-joint.

Fait à Cluny le 15 novembre 2021

Association la Viécyclette en clunisois.